

Demande de Carte Nationale d'Identité/ Passeport

SAINT
LAURENT
BLANGY

⇒ MAJEUR

Les pièces à produire :

- ↳ **Le formulaire dûment complété à l'encre noire** ou formulaire en ligne sur le site de l'ANTS
- ↳ **2 photos d'identité de moins de 6 mois** conformes aux normes (tête et cou dégagés, sans boucles d'oreilles, sans lunettes, positionné de face, bouche fermée)
- ↳ **Un justificatif de domicile au nom de l'intéressé* datant de moins d'un an :**
Facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, box internet, quittance de loyer, assurance habitation ; **PAS d'échéancier, PAS de justificatif d'abonnement.**
- ↳ Se munir de la Carte Nationale d'Identité ou d'un Passeport en cours de validité
- ⚠ **En cas de non-présentation de l'original de la carte nationale d'identité**, s'acquitter d'un **timbre fiscal** de 25,00 euros** ainsi que d'une **déclaration de perte (délivrée par la mairie)** ou de vol (délivrée par le Commissariat de Police 18, boulevard de la Liberté à Arras) ainsi que d'une copie de l'acte de naissance de moins de 3 mois.
- ⚠ En cas de première demande ou renouvellement d'une carte expirée depuis plus de 5 ans, la **copie de l'acte de naissance de moins de 3 mois**

Les pièces justificatives supplémentaires pour les demandes de Passeport :

- ↳ Un timbre fiscal** de **86 euros** (validité du passeport 10 ans)

-
- ⇒ ***Adulte résidant chez un tiers**, un justificatif de domicile du tiers + attestation sur l'honneur confirmant l'hébergement + la Carte Nationale d'Identité de l'hébergeant
 - ⇒ **** Les timbres fiscaux dématérialisés** sont à retirer chez le buraliste ou sur le site :
timbres.impots.gouv.fr

**Le dépôt du dossier COMPLET sera possible UNIQUEMENT les MARDI et JEUDI
APRES-MIDI, SUR RENDEZ-VOUS
à prendre sur place en Mairie, ou par téléphone au 03.21.50.14.00**

**Et la remise UNIQUEMENT les MARDI et JEUDI de 13h30 à 17h00 et le MERCREDI
de 13h30 à 15h30**

⇒ **MINEUR** *présence requise de l'enfant (même pour un nourrisson)*
Il est impératif que l'un de ses deux parents soit présent.

Les pièces à apporter :

- ↳ **Le formulaire dûment complété à l'encre noire** ou formulaire en ligne sur le site de l'ANTS
- ↳ **2 photos d'identité de moins de 6 mois** conformes aux normes (tête et cou dégagés, sans boucles d'oreilles, sans lunettes, positionné de face, bouche fermée)
- ↳ **Un justificatif de domicile au nom du/des parents datant de moins d'un an :**
 - ↳ Facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, box internet, quittance de loyer, assurance habitation ; **PAS d'échéancier, PAS de justificatif d'abonnement, PAS d'avis d'impôts**
- ↳ Se munir de la Carte Nationale d'Identité / Passeport
- ⚠ **En cas de première demande**, le livret de famille est obligatoire *ou* la copie de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- ⚠ **En cas de renouvellement d'une carte expirée depuis plus de 5 ans**, la copie de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- ⚠ **En cas de séparation des parents :**
 - Une copie du jugement
 - si garde alternée, photocopie recto verso de la Carte Nationale d'Identité du 2^{ème} parent et son justificatif de domicile de moins d'un an
 - si résidence fixée chez le parent présent, la Carte Nationale d'Identité et un justificatif de domicile de moins d'un an
 - S'il n'y a pas de jugement
 - la photocopie de la Carte Nationale d'Identité (ou du passeport) des deux parents
 - pour le parent non présent, une attestation sur l'honneur donnant son accord pour (re)production d'un titre d'identité, veiller à noter sur celle-ci l'adresse de résidence de l'enfant (il est possible de mettre les 2 adresses en cas de garde partagée, dans ce cas il faudra un justificatif de domicile)
- ⚠ **En cas de non-présentation de l'original de la carte nationale d'identité**, s'acquitter d'un timbre fiscal* de 25,00 euros ainsi que d'une déclaration de perte (délivrée par la mairie) ou de vol (délivrée par le Commissariat de Police à Arras) ainsi que d'une copie de l'acte de naissance de moins de 3 mois.

Les pièces justificatives supplémentaires pour les demandes de Passeport :

- ↳ Pour les **mineurs** âgés de **15 à 18 ans**, un timbre fiscal* de **42 euros** (validité du Passeport 5 ans)
- ↳ Pour les **enfants** moins de **15 ans**, un timbre fiscal* de **17 euros** (validité du Passeport 5 ans)

⇒ * **Les timbres fiscaux dématérialisés** sont à retirer chez le buraliste ou sur le site :
timbres.impots.gouv.fr